

Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont gérés par la Métropole Européenne de Lille. En complément de cette action, les services municipaux contribuent quotidiennement à la propreté de la commune.

Les récipients de collecte doivent être fermés et sortis la veille à partir de 19h ou le matin même à 6h. Les récipients de collecte doivent être rentrés après la collecte avant 19h.

En dehors des jours de collecte, les récipients de collecte et sacs plastiques ne doivent pas demeurer sur la voie publique. **Vous risquez une amende de 35 €.**

Les poubelles de tri et les sacs réglementaires sont distribués gratuitement aux particuliers. En cas de casse ou de vol de containers, **appelez SULO au 0800 152 337** ou par mail à **fretin@sulo [dot] com**

Déchets non-recyclables

Mardi et vendredi (sauf la rue Saint-Pierre : jeudi à partir de 12h30)

Les récipients de collecte doivent être fermés et sortis la veille à partir de 19h ou le matin même à 6h. Les récipients de collecte doivent être rentrés après la collecte avant 19h.

Bac couvercle gris ou sacs réglementaires noirs :

- Pots de yaourt
- Barquettes
- Gobelets en plastique
- Vaisselle cassée
- Couches culotte
- Barquettes, morceaux ou blocs en polystyrène
- Papier déchiqueté
- Sachets en plastique et sur-filmages
- etc.

Déchets recyclables

Mercredi (sauf la rue Saint-Pierre : jeudi à partir de 12h30)

Les récipients de collecte doivent être fermés et sortis la veille à partir de 19h ou le matin même à 6h. Les récipients de collecte doivent être rentrés après la collecte avant 19h.

Bac au couvercle jaune ou sacs réglementaires jaunes :

- **Plastique** : bouteilles, flacons, pots de yaourt, barquette, surfilmage....
- **Métal** : boîtes de conserve, canettes, briques de boisson
- **Papier** : journaux, magazines, publicités
- **Carton** : propres ou sales de petites tailles

Après le tri effectué par les habitants, les déchets recyclables sont dirigés vers un centre de tri de la métropole pour y être reconditionnés par matière puis envoyés dans leurs sites de recyclage respectifs.

Le verre est à déposer dans un des **points d'apports volontaires** (PAV) :

- bouteilles en verre
- bocal
- flacons de parfum et de vernis

La vaisselle cassée est à jeter dans les ordures ménagères.

[Où trouver un PAV près de chez vous ?](#)

Déchèterie

301, rue du Président Georges Pompidou

La déchèterie est accessible gratuitement à l'ensemble des Madeleinois dans la limite de 2m³ par jour. Au-delà de ce volume l'accès est payant ([voir les tarifs](#)).

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Du Lundi au samedi de 7h30 à 18h (y compris les jours fériés)
- Dimanche de 8h à 13h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Du Lundi au samedi de 7h30 à 19h (y compris les jours fériés)
- Dimanche de 8h à 13h

Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre

Quels déchets ?

- Déchets de jardinage,
- Déchets ménagers spéciaux,
- Équipements électriques et électroniques,
- Objets réemployables à destination des ressourceries...

La présentation du « [Pass'déchèterie](#) » est **obligatoire** à partir du 1^{er} janvier 2022 pour toutes les déchèterie du territoire. Pour se procurer la carte, rendez-vous sur <https://mesdemarches.lillemetropole.fr/> (3 à 4 semaines d'obtention).

Encombrants

Enlèvement sur rendez-vous pour les particuliers

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant la société NICOLLIN, prestataire de la MEL, au **0 805 288 396 du lundi au vendredi de 8h à 17h sans interruption** (service et appels gratuits), ou en ligne sur la plateforme : <http://www.encombrantssurrendez-vous.com/particulier>

Informations pratiques

- Les rendez-vous s'effectuent par créneau (le matin de 7h à 13h et l'après-midi de 13h à 18h et jusqu'à 20h si nécessaire)
- La présence physique n'est plus obligatoire lors de la collecte
- Le délai de prise de rendez-vous est désormais de 6 jours ouvrables (contre 3 semaines auparavant)
- La gestion des demandes urgentes (décès, déménagements) s'effectue en 48h via le numéro vert
- Le volume minimum d'encombrants à présenter est de 0,5 m³
- Pour le créneau du matin, les encombrants doivent être présentés idéalement avant 7h ou la veille après 20h en cas d'empêchement. Pour le créneau de l'après-midi, les déchets encombrants doivent être présentés avant 13h

Le service est fermé les dimanches et les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Bailleur / syndic : prendre rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous au **0 805 286 800 du lundi au vendredi de 8h à 17h sans interruption** (service et appels gratuits) ou en ligne sur la plateforme : <http://www.encombrantssurrendez-vous.com/bailleur>

Informations pratiques :

- Les rendez-vous se prennent à heure fixe
- La présence physique du gestionnaire de l'immeuble est obligatoire lors de la collecte
- Le délai de prise de rendez vous est désormais de 5 jours ouvrables (contre un mois auparavant)
- La collecte d'objets du réemploi est séparée de celle des encombrants
- Le volume minimum à présenter est de 3 m³
- Les déchets encombrants doivent être présentés 15min avant l'heure de rendez-vous

Les rendez-vous sont proposés à heures fixes du lundi au samedi. Le service est fermé les dimanches et les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Déchets verts

Qu'est ce que les déchets verts ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc (c'est-à-dire des déchets qui se décomposent au fil du temps), appelés déchets verts sont :

- l'herbe après tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures de fruits et légumes.

Pour les faibles volumes : les déchets verts (feuilles, tontes, résidus d'égagage, branches, sciures...) sont collectés dans les contenants destinés aux déchets non recyclables (poubelles grises ou sacs réglementaires noirs).

Pour les plus gros volumes : les déchets verts sont collectés à la déchèterie. Seule la rue Saint Pierre, soumise au régime de la Ville de Marcq-en-Barœul, bénéficie d'une collecte de déchets verts et des biodéchets le lundi à partir de 12h30.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts.

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sous peine de se voir verbalisé :

- **38 €** si vous n'avez pas de contenant adéquat pour ramasser
- **68-€ 136 €** si vous abandonnez le sac sur le domaine public
- **110-€ 220 €** si vous ne ramassez pas du tout (68 € + 152 € de frais de nettoyage)

61 distributeurs « [canipoche](#) » soit près de **500 000 sachets par an sont disponibles** partout dans la Ville.

Vous constatez un distributeur vide de canipoches ? Scannez le QR-code et indiquez le numéro du distributeur pour alerter les services.

Retrouvez également les emplacements des canipoches et [caniparcs](#) sur la [carte interactive](#)

Autres collectes

La collecte des piles et des téléphones portables

Les piles et téléphones portables sont collectés dans les endroits suivants en collaboration avec l'association « Environnemhandi » :

- Hôtel de Ville - 160 rue du Général de Gaulle (piles et téléphones portables)
- Médiathèque - 72 rue Gambetta (piles et téléphones portables)
- CCAS - 1 rue de Gantois (piles)
- Tabac le Marigny - 140 rue du Général de Gaulle (piles)
- Tabac le Flash - 227 rue du Général de Gaulle (piles)
- Tabac La Civette - 80 rue Jeanne Maillotte (piles)
- Photovideo Bataille - 142bis rue du Général de Gaulle (piles)

Les bouchons en plastiques

Les bouchons en plastique alimentaire sont collectés dans les endroits suivants en collaboration avec l'association « Les Bouchons d'Amour » :

- Hôtel de Ville - 160 rue du Général de Gaulle
- Piscine municipale - 165 rue du Général de Gaulle
- CCAS - 1 rue de Gantois
- CCA Le Millénaire - 35 rue Saint Joseph
- Médiathèque - 72 rue Gambetta
- Complexe sportif Claude Dhinnin - 258 rue Georges Pompidou
- Pôle Raquette - 305 rue Georges Pompidou

Cartouches d'encre

Depuis 2016, les cartouches jet d'encre et laser usagées sont collectées dans le hall de l'Hôtel de Ville en collaboration avec l'association « Triporteurs à Cartouches » (TAC).

Les bouchons en liège

Depuis 2017, les bouchons de liège sont collectés dans le hall de l'Hôtel de Ville en collaboration avec l'association « France Cancer ».

Pour des raisons de sécurité, la Ville ne collecte pas les ampoules et petits électroménagers. Merci de les apporter dans les lieux de collecte dédiés (magasins, déchèteries, camionnette DDS,...)

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques sont des produits **dangereux** pour la santé et l'environnement. Ils comprennent essentiellement :

- Les acides (acide chlorhydrique, sulfurique, décapant, détartrants,...)
- Les bases (soude, ammoniaque, détergents, eau de javel,...)
- Les solvants liquides (diluants, détachants,...)
- Les aérosols
- Les produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais, ...)
- Les produits pâteux (peintures, colles, vernis, solvants, cires,...)
- Les huiles moteurs et hydrauliques et les huiles et graisses végétales
- Les médicaments, radio et déchets de soin conditionnés en boîtes réglementaires

Cette collecte se fait :

- Par des dépôts en déchèterie
- Par des apports volontaires à la camionnette DDS qui stationne Place des Fusillés et Déportés, le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 10h

Les produits doivent être présentés dans leur emballage d'origine et avoir un volume inférieur à 10 litres.

Déchets de soins

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), tels que les aiguilles, ne sont pas acceptés dans la collecte des ordures ménagères classiques. Les particuliers peuvent les déposer :

- Lors de la Collecte des D.D.S.
- À la déchèterie (dans des containers homologués disponibles en pharmacie)*
- Dans les centres de traitement et des collecteurs (dépôts payants). Vous pouvez obtenir la liste en téléphonant à l'Agence Régionale de Santé au 03 62 72 79 76.

Les radiographies médicales peuvent être déposées en déchèterie ou dans les établissements hospitaliers. Le cabinet de radiologie de La Madeleine vous en débarrasse gratuitement (26 rue Desaix : 03 20 06 82 80).*

* Avant le premier dépôt, il est nécessaire de réaliser un badge avec présentation de la carte vitale.

**Mégots, masques,
gants**

L'abandon de mégots, de masques et gants sur la voie publique, trottoirs, espaces verts et parcs est interdit :

- Abandon de gant(s) ou de masque(s) sur la voie publique : 68 € + 152 € de frais de nettoyage lié à l'intervention des services municipaux soit **220 €**

- Abandon de mégot(s) : **68 €**

Réparons ou donnons au lieu de jeter !

- Prêter les ou donner les sur la plateforme « [On va s'aider – Entraide et partage entre Madeleinois](#) »
- **Repair Café** avec l'association [La Petite Madeleine](#) pour apprendre et réaliser de petites réparations (gratuit sur inscription)
- Déposer les dans la **boîte à dons** en face de l'Hôtel de Ville ou à la déchèterie dans l'espace dédié aux objets réemployables (les dons sont récupérés et triés par des entreprises de réinsertion par le travail, puis revendus dans les ressourceries « Restore » à Roubaix et « Grenier d'envie » à Seclin, Marquillies et Halluin).
- Vêtements : au **vestiaire solidaire** de l'association [REVES](#)
- Livres dans les **boîtes à livres** du jardin de la Médiathèque, parc Botanique, parc Malraux et square du Chauffour
- **Matériel médical** : avec [Libel'Up](#) (projet porté par [Eurasanté](#)) visant à **collecter, reconditionner et redistribuer le matériel médical usagé, en panne ou non-utilisé grâce aux dons de particuliers**. [Le matériel collecté](#) : aide à la mobilité, aide au transfert, aide à la communication, aides à l'hygiène, aides à la préparation et à la prise de repas. **Un point de collecte permanent de matériel médical est installé au Centre Technique Municipal (303 rue Pompidou)**. Vous pouvez déposer vos équipements d'aide médicale du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h.
- **Objets volumineux** peuvent être enlevés par les « [encombrants sur rendez-vous](#) »

Démarches expérimentales et durables

Cendriers urbains

En octobre 2019, la Ville a installé devant la mairie le 1^{er} cendrier urbain « Made in La Madeleine » imaginé et fabriqué par [Solifactory](#) et [EMI](#). Les mégots récoltés sont envoyés dans une usine spécialisée pour être recyclés et transformés en mobilier urbain. 11 cendriers urbains sont déployés à chaque arrêt de tramway madeleinois ainsi qu'à chaque arrêt de bus rue du Général de Gaulle.

Poubelles bi-compartmentées

Trois poubelles bi-compartmentées sont installées dans le Parc Malraux, situé rue Guynemer. Fabriquées en Alsace, elles permettent de procéder au tri des déchets dans l'espace public. Les déchets recyclables peuvent être déposés dans le compartiment jaune afin d'être recyclés.

Défi Zéro déchet

Le principe de ce défi initié par la Ville de Roubaix vise à réduire les déchets de notre quotidien. 32% de nos déchets sont matières biodégradables ce qui correspond à 126kg par personne et par an.

L'enjeu de ce défi est d'apprendre comment réduire ces déchets à travers un « coaching 0 déchet » et de nombreux ateliers :

- l'univers de l'enfant : le goûter, faire son cartable...
- l'univers du bébé : couche lavable, produits d'hygiène...
- le do it yourself : produits ménagers, cosmétiques...
- les animaux : alimentation, litière...
- les biodéchets : compostage, lombricompostage...
- les fêtes
- la cuisine anti-gaspillage

Des commerces madeleinois arboreront le logo du dispositif afin d'identifier les lieux à privilégier pour faire vos courses sans déchets.

Plus d'informations auprès du service développement durable : 03 20 12 79 75 | transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr

Inscriptions sur <https://familleszerodechet.fr/>

Compostage

7 sites de compostage collectif, installés en collaboration avec la MEL, sont situés sur le domaine public.

Pour tout dépôt, inscrivez vous auprès du référent de site via les coordonnées indiquées ou lors des permanences.

[Tout savoir sur le compostage collectif et individuel](#) et les [aides municipales en matière de réduction des déchets ménagers](#).

Vous n'avez pas de composteur collectif près de chez vous ?

En soutien au dispositif mis en place par la MEL, la Ville recherche en continu des **bénévoles qui souhaitent s'engager comme référents** afin :

- de développer de nouveaux sites
- d'amplifier les sites existants (limités aujourd'hui à 50 personnes pour 2 référents)

Toutes les informations : <https://www.ville-lamadeleine.fr/actualites/composteur-collectif-devene...>

MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Les récipients de collecte doivent être fermés et sortis la veille à partir de 19h.

Les récipients de collecte doivent être rentrés après la collecte avant 19h.

rgba(255,255,255,1)

RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez contacter la Métropole Européenne de Lille au 0 800 711 771 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (appel et service gratuits) ou par email à [contact-dechets@lillemetropole \[dot\] fr](mailto:contact-dechets@lillemetropole.fr)

rgba(255,255,255,1)

Liens utiles

[Site de de la MEL : trier et collecter les déchets](#)
[Site d'Esterra](#)